TP1 - quizz - erreurs

Chacune des références présentées doit être rédigée conformément aux consignes du guide « Citer des références bibliographiques juridiques ».

REF1 - Bibliographie - De quel type de document s'agit-il?

Cabrillac Michel, « Les sûretés réelles entre vins nouveaux et vieilles outres », cité dans *Le droit privé français à la fin du XX^e siècle : études offertes à Pierre Catala*, Paris : Litec, 2001, p. 709-718.

- 1. Un livre
- 2. Une contribution parmi les actes publiés d'un colloque
- 3. Un article de revue imprimée
- 4. Une contribution à un ouvrage

REF1 - Bibliographie - Cette référence comporte-t-elle des erreurs?

Cabrillac Michel, « Les sûretés réelles entre vins nouveaux et vieilles outres », cité dans *Le droit privé français à la fin du XX^e siècle : études offertes à Pierre Catala*, Paris : Litec, 2001, p. 709-718.

1.0ui

2.Non

REF1 - Bibliographie - Corrigé

Il y a 3 erreurs dans cette référence de contribution à un ouvrage.

- Le nom de l'auteur doit être en majuscules.
- Le titre de l'ouvrage doit être précédé de « in ».
- Le délimiteur entre le lieu de publication est l'éditeur doit être une virgule.

Référence corrigée :

CABRILLAC Michel, « Les sûretés réelles entre vins nouveaux et vieilles outres », in *Le droit privé français à la fin du XX^e siècle, études offertes à Pierre Catala*, Paris, Litec, 2001, p. 709-718.

REF2 - Note de bas de page - De quel type de document s'agit-il?

FABRE-MAGNAN Muriel, « Le sadisme n'est pas un droit de l'homme », D., 2005, pp. 2973-2981, [consulté le 17/05/19].

- 1. Un article d'un blogue
- 2. Un article de revue numérique
- 3. Un article de revue imprimée

REF2 - Note de bas de page — Cette référence comporte-t-elle des erreurs?

FABRE-MAGNAN Muriel, « Le sadisme n'est pas un droit de l'homme », *D.*, 2005, pp. 2973-2981, [consulté le 17/05/19].

- 1. Oui
- 2. Non

REF2 - Note de bas de page - Corrigé

Il y a 3 erreurs dans cette référence d'article de revue numérique.

- Il manque la mention « [en ligne] » après le titre.
- En note de bas de page, on n'indique pas la pagination, mais la mention de la page concernée; pour la pagination comme pour la mention de page concernée le préfixe est « p. ».
- La date de consultation doit être saisie sous la forme JJ mois AAAA.

Référence corrigée :

FABRE-MAGNAN Muriel, « Le sadisme n'est pas un droit de l'homme » [en ligne], *D.*, 2005, p. 2974, [consulté le 17 mai 2019].

REF3 - De quel type de document s'agit-il et où est-il cité?

FERRIER Nicolas, « Les négociateurs immobiliers sur Internet : entre vins anciens et outres neuves », in Couret Alain, Dom Jean-Philippe et Dondero Bruno (éd.), *Mélanges Le Cannu*, Paris, Dalloz, 2014, p. 143-154.

- 1. Contribution parmi les actes publiés d'un colloque : note de bas de page
- 2. Contribution parmi les actes publiés d'un colloque : bibliographie
- 3. Contribution à un ouvrage : note de bas de page
- 4. Contribution à un ouvrage : bibliographie

REF3 - Cette référence comporte-t-elle des erreurs?

FERRIER Nicolas, « Les négociateurs immobiliers sur Internet : entre vins anciens et outres neuves », in Couret Alain, Dom Jean-Philippe et Dondero Bruno (éd.), *Mélanges Le Cannu*, Paris, Dalloz, 2014, p. 143-154.

1.0ui

2.Non

REF3 - Corrigé

1 seule erreur dans cette référence de contribution à un ouvrage en bibliographie. On doit citer le titre complet de l'ouvrage et non l'abréviation « Mélanges XXX » en bibliographie; cette mention abrégée est réservée aux notes de bas de page.

Référence corrigée :

FERRIER Nicolas, « Les négociateurs immobiliers sur Internet : entre vins anciens et outres neuves », in Couret Alain, Dom Jean-Philippe et Dondero Bruno (éd.), Le droit des affaires à la confluence de la théorie et de la pratique: mélanges en l'honneur du Professeur Paul Le Cannu, Paris, Dalloz, 2014, p. 143-154.